

#### ANNONCE NO ANAFE 01/09/09

## SELECTION DES INSTITUTIONS FOCALES SOUS REGIONALES D'ANAFE

**INSTITUTION:** LE RESEAU AFRICAIN POUR L'EDUCATION DE

L'AGRICULTURE, L'AGROFORESTERIE ET LA GESTION

DES RESSOURCES NATURELLES (ANAFE)

**ADRESSE:** ANAFE Secretariat, United Nations Avenue

P.O. Box 30677-00100, Nairobi, Kenya Tel: 254-20-7224135/254- 7224128 (Direct)

254-20-7224000 (Operator)

Fax: 254-20-7224001

Email: A.yaye@cgiar.org / S.Chakeredza@cgiar.org

DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES: 30 Octobre 2009

United Nations Avenue, Gigiri; P.O. Box 30677, Nairobi, Kenya Telephone: (254 20) 7224000 (Operator), 254 20 7224135/254 20 7224128 (Direct) Fax: (254 20) 7224001; Telex: 22048 ICRAF;

Email: A.yaye@cgiar.org /S.Chakeredza@cgiar.org

#### INTRODUCTION

Créé en 1993, le Réseau Africain pour l'Education de l'Agriculture, l'Agroforesterie et la Gestion des Ressources Naturelles (ANAFE) comprend 131 universités et Ecoles Supérieures Agricoles dans 35 pays africains, et vise à améliorer la qualité, la pertinence et l'application de l'enseignement supérieur agricole en Afrique.

Au départ de sa création, l'objectif principal d'ANAFE était d'incorporer l'Agroforesterie et les approches multidisciplinaires dans l'éducation agricole. Cette initiative a permis d'obtenir des succès significatifs se traduisant par l'intégration de l'Agroforesterie dans les programmes de formation en agriculture ou en gestion des ressources naturelles et aussi comme discipline d'enseignement à part entière. Au cours des années, le mandat d'ANAFE s'est élargi au-delà de l'Agroforesterie pour englober la totale transformation de l'éducation de l'Agriculture et de la Gestion des Ressources Naturelles.

La mission d'ANAFE est « d'améliorer l'éducation agricole en vue d'un impact sur le développement ». Ceci pourrait être obtenu à travers une large gamme d'activités comprenant le plaidoyer politique et des réformes institutionnelles permettant de relier l'éducation au développement, la révision des curricula, le développement de matériels didactiques adaptés, la facilitation du partage des connaissances, la promotion des femmes et des jeunes dans l'agriculture, la réduction du VIH/SIDA, l'adoption de pratiques respectueuses de l'environnement, la mitigation et l'adaptation au changement climatique, l'assurance d'une éducation de qualité et la gestion des risques en agriculture.

## **OPERATIONS REGIONALES**

ANAFE est une organisation décentralisée qui travaille à travers quatre forums sous régionaux appelés RAFT (Forum Régional Agricole pour l'Education). Il y a un RAFT dans chacune des quatre sous régions de l'Afrique l'Est et du Centre (RAFT ECA), l'Afrique Australe (RAFT SA), l'Afrique Sahélienne (RAFT Sahel) et l'Afrique Humide Tropicale (RAFT AHT). Des Forums nationaux Agricoles (NAFTs) ont également été créés au niveau des RAFTs.

Par le passé, chaque RAFT était appuyé par un coordonnateur régional recruté et appelé Senior Education Fellow (SEF) et qui supervisait les interventions de chaque RAFT et de des NAFTs dans la région. Les SEF étaient logés dans les bureaux locaux d'ICRAF pour la région, et ICRAF hébergeait les fonds et apportait le support opérationnel administratif et financier nécessaires.

United Nations Avenue, Gigiri; P.O. Box 30677, Nairobi, Kenya Telephone: (254 20) 7224000 (Operator), 254 20 7224135/254 20 7224128 (Direct) Fax: (254 20) 7224001; Telex: 22048 ICRAF;

Email: A.yaye@cgiar.org /S.Chakeredza@cgiar.org

Visit the African Network for Agriculture, Agroforestry and Natural Resources Education (ANAFE): <a href="https://www.anafeafrica.org">www.anafeafrica.org</a>

A partir de Janvier 2010, les RAFTs seront appuyées par des institutions focales choisies parmi les institutions membres dans chaque région et qui vont nommer des SEF en leur sein. Les fonctions générales des organes de gestion d'ANAFE sont décrites ci-dessous:

# LES ORGANES FONCTIONNELS D'ANAFE ET LEURS RESPONSIBILITIES

Organes	Responsabilités	
Assemblée Générale	Reçoit et valide les rapports sur les résultats obtenus	
Conseil	Approuve les plans et budgets	
d'Administration	Evalue les résultats	
Secrétariat	rétariat • Mobilise les ressources à allouer aux RAFTS	
	Signe les contrats avec les consultants nationaux et régionaux identifiés	
	Assure la coordination générale	
	Synthétise et prépare les rapports	
	Dissémine les résultats, y compris les rapports du Conseil d'Administration et ceux aux Bailleurs	
RAFT et SEF	Sélectionnent les institutions participant aux activités d'ANAFE	
	Allouent les ressources aux NAFTs/institutions	
	Identifient les consultants nationaux lorsque c'est nécessaire	
	Assurent la coordination sous- régionale	
	Préparent les rapports pour le Secrétariat	
	Veillent à ce qu'un travail de qualité soit fait	
	Partage l'information dans la sous région	
Institution Focale sous régionale (FI)	• Etablit le bureau sous régional d'ANAFE, qui est sous la responsabilité administrative du Doyen, du Recteur ou du Directeur de l'Université/Ecole Supérieure d'Agriculture	
	Assure une gestion transparente des fonds d'ANAFE.	
	<ul> <li>Nomme un SEF hautement qualifié et membre du corps professoral pour diriger le bureau sous régional. Le SEF doit bénéficier de tout le support administratif et financier requis sur la base des règlements, ressources et procédures en vigueur dans l'institution hôte.</li> <li>Assure les services administratifs et financiers nécessaires pour soutenir le RAFT et le SEF.</li> </ul>	
NAFT	Conduit les analyses de situation et évalue les besoins	
	• Fait le lien avec les politiciens et le plaidoyer auprès des décideurs clés et des partenaires	
	Assure l'approbation des projets par les institutions et autorités appropriées	
	Assure la coordination et la collaboration interinstitutionnelles	
	Assure le suivi et facilite les processus en cours	
	Suit les progrès et les dépenses effectués et évalue les résultats obtenus sous l'angle de leur pertinence, efficacité ; efficience et durabilité	
Institution Membre	Héberge les activités des projets et met à disposition les lieux, le staff et un support, professionnel	
	Execute directement les activities	
	Rend compte des fonds reçus et prépare les rapports financiers et d'exécution	
Consultant	Supporte les activités sur la base de termes de référence prédéfinis	
	Assure le suivi-évaluation	

United Nations Avenue, Gigiri; P.O. Box 30677, Nairobi, Kenya Telephone: (254 20) 7224000 (Operator), 254 20 7224135/254 20 7224128 (Direct) Fax: (254 20) 7224001; Telex: 22048 ICRAF;

Email: A.yaye@cgiar.org/S.Chakeredza@cgiar.org

# CRITERES DE SELECTION DES INSTITUTIONS FOCALES SOUS REGIONALES

La sélection des institutions focales se fera par voie d'appel d'offre compétitif. Les dossiers seront analysés et la sélection de la meilleure institution faite par une commission indépendante composée de représentants d'institutions membres du RAFT et de représentants d'institutions non membres. La décision finale pour le recrutement de chaque institution focale revient toutefois au Conseil d'Administration d'ANAFE. En outre :

- Seules les institutions membres d'ANAFE de la région en question seront éligibles pour postuler.
- Chaque institution focale retenue pourra servir pendant deux mandats consécutifs de trois ans chacun. Le second mandat sera autorisé par le Conseil d'Administration d'ANAFE sur la base de performances évaluées satisfaisantes.
- Une institution focale retenue et qui ne satisfait pas aux normes de performances établies peut voir son contrat terminé à tout moment, après notification écrite envoyée par le Président du Conseil d'Administration d'ANAFE.
- Une institution membre qui a déjà servi comme institution focale pendant deux mandats consécutifs peut postuler à nouveau, à condition qu'une période de trois années se soit écoulée depuis la fin de son dernier mandat.
- Chaque institution membre candidate à cet appel d'offre devra soumettre lors de sa candidature, les noms et CV de deux enseignants de l'institution pressentis comme SEF.

United Nations Avenue, Gigiri; P.O. Box 30677, Nairobi, Kenya Telephone: (254 20) 7224000 (Operator), 254 20 7224135/254 20 7224128 (Direct) Fax: (254 20) 7224001; Telex: 22048 ICRAF;

Email: A.yaye@cgiar.org/S.Chakeredza@cgiar.org

#### CRITERES D'EVALUATION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Critères	Nombre Maximum de Points
1. Institution candidate bien connue dans la sous-région	10
sur le plan académique	
2. Institution candidate reconnue comme une institution	30
ayant un système transparent et efficace de gestion	
financière doublé d'un système solide de vérification	
des comptes et d'audit financier	
3. Qualifications, expérience et disponibilité du SEF	30
proposé	
4. Capacité de l'Institution candidate à appuyer	15
efficacement le RAFT en termes administratif,	
financier et technique et dans le reportage des	
activités.	
5. Proposition Financière soumise	15
Total maximum possible points	100

# **OBLIGATIONS ET EXIGENCES**

Les dossiers de candidatures peuvent être soumis en Anglais ou en Français. Le dossier de candidature doit aussi explicitement décrire les locaux et les services que l'institution entend mettre à la disposition d'ANAFE.

Pour le critère 1 (voir tableau ci dessus des critères d'évaluation), l'institution candidate doit soumettre les informations sur sa date de création, les programmes et cours offerts, le nombre et l'origine des étudiants enrôlés, le nombre et la qualification du personnel enseignant, technique et administratif ainsi que la liste des partenaires et des programmes et projets en cours au sein de l'institution.

Pour les critères 2, 3 et 4, (voir Tableau des critères ci-dessus) l'institution candidate doit soumettre toute la documentation relative aux informations fournies sur le système comptable, sur le personnel et sur les mécanismes de décaissement, d'achat, d'audit ainsi que le nombre et le détail des projets gérés par l'institution.

L'institution candidate doit inclure dans son dossier une proposition financière (Critère 5; Tableau des Critères), portant sur un budget de fonctionnement de trois ans et les détails par an des différentes rubriques budgétaires relatives aux services fournis par l'institution

United Nations Avenue, Gigiri; P.O. Box 30677, Nairobi, Kenya Telephone: (254 20) 7224000 (Operator), 254 20 7224135/254 20 7224128 (Direct) Fax: (254 20) 7224001; Telex: 22048 ICRAF;

Email: A.yaye@cgiar.org/S.Chakeredza@cgiar.org

Visit the African Network for Agriculture, Agroforestry and Natural Resources Education (ANAFE): <a href="https://www.anafeafrica.org">www.anafeafrica.org</a>

et le SEF. Le salaire du SEF (qui doit être payé par l'institution) ainsi que ses indemnités de responsabilité doivent être inclus dans le budget.

#### PROCESSUS DE SELECTION DES INSTITUTIONS FOCALES

Les critères décrits dans le Tableau des critères seront utilisés pour la sélection des meilleures institutions focales.

#### LES AVANTAGE ET BENEFICES POUR LES INSTITUTIONS FOCALES CHOISIES

Les institutions membres d'ANAFE sélectionnées pour devenir Institutions Focales seront appuyées pour équiper les bureaux d'ANAFE en matériels informatiques et en connexion Internet. Le SEF recevra une modeste allocation mensuelle. ANAFE facilitera les voyages du SEF relatifs aux activités d'ANAFE dans la sous- région.

#### DATE LIMITE D'ENVOI DES CANDIDATURES: 30 OCTOBRE 2009

Toute question de clarification sur cet appel à candidature peut être adressée au Secrétariat d'ANAFE avant le 30 Octobre 2009. De telles demandes de clarification doivent être par écrit et envoyées au Secrétaire Exécutif d'ANAFE à : <u>A.yaye@cgiar.org</u> avec copie au Gestionnaire de Réseau d'ANAFE à : <u>S.Chakeredza@cgiar.org</u>

United Nations Avenue, Gigiri; P.O. Box 30677, Nairobi, Kenya Telephone: (254 20) 7224000 (Operator), 254 20 7224135/254 20 7224128 (Direct) Fax: (254 20) 7224001; Telex: 22048 ICRAF;

Email: A.yaye@cgiar.org/S.Chakeredza@cgiar.org